

## **TITRES RESTAURANTS : LES RESTAURATEURS PASSENT A LA CAISSE !**

***Alors que les professionnels reçoivent les premiers remboursements de titres restaurants pour 2018, le constat est amer : les coûts liés notamment aux commissions retenues par les émetteurs ne cessent de croître tout comme la complexité de gestion liée à la coexistence de 3 types de titres !***

Les titres restaurants, qui ont fêté leur 50 ans en 2017, constituent un avantage social très prisé des salariés et des entreprises. Et pour preuve de cet engouement pour les titres restaurants, l'un des émetteurs, Edenred, se vante même en cette fin février 2018 de « résultats historiques » !

Mais, la donne est tout autre pour **les professionnels de la restauration qui ont le sentiment d'être les vaches à lait d'un système maîtrisé par les seuls émetteurs.**

En cause : les coûts exorbitants des commissions et des frais de gestion astronomiques, qui peuvent atteindre près de 5%, le tout sans aucune possibilité de réellement négocier avec chaque émetteur.

Dans un tel contexte, on comprend mieux le désarroi de nombreux professionnels face à ce moyen de paiement. Pour beaucoup de restaurateurs, sous peine de mettre sérieusement en péril leur entreprise, il leur est en effet tout autant impossible de refuser les titres restaurants que de reporter sur les consommateurs les coûts croissants qu'exigent les émetteurs. Particulièrement pour les TPE-PME indépendantes, les montants demandés par les émetteurs s'apparentent ainsi à une véritable taxe privée à la consommation, qu'ils sont les seuls à supporter alors que le système a été initialement conçu pour aider la restauration. Un comble !

**Le sentiment d'être pris en étau par des émetteurs qui exploitent leur dépendance est ainsi de plus en plus répandu au sein de la profession qui juge les augmentations des commissions absolument scandaleuses. Comment d'ailleurs expliquer qu'alors que l'augmentation des volumes de titres devrait faire baisser les coûts, que les prix des technologies pour les trier baissent, les taux de commissions eux augmentent ? La seule revalorisation de la valeur faciale des titres devrait suffire à taux constant à assurer un revenu plus que décent aux émetteurs.**

Pourtant, le dispositif avait été construit avec des gardes fous où le paritarisme doit être le garant du bon équilibre entre les 3 acteurs que sont les entreprises, les émetteurs et les professionnels.

*« Depuis près de 15 ans, on a le sentiment que les émetteurs jouent en réalité collectivement contre les restaurateurs. Alors qu'une authentique négociation entre les organisations professionnelles et chaque émetteur sur les taux ou les coûts liés à la gestion devrait être possible afin de mettre en concurrence chacun sur toute la prestation, y compris les frais, les modalités de collecte, nous sommes systématiquement mis devant le fait accompli. Des prélèvements croissants pour des prestations standardisées ! Les émetteurs se serrent en réalité les coudes et d'année en année, ils augmentent chacun leurs taux de commissions, sans chercher à se différencier par les services qu'ils nous proposent. Nous n'obtenons d'ailleurs aucune réponse à nos demandes d'information sur comment faire évoluer les délais de remboursement ou améliorer les modes de collecte choisis par les professionnels : les restaurateurs ont le sentiment de faire en réalité une large partie du boulot des émetteurs et qu'en plus ils doivent payer ! » déclare Laurent Fréchet, Président des Restaurateurs au GNI.*



En effet, outre l'importance des taux de commission des différents types de titres, **les frais prélevés par les émetteurs continuent d'augmenter.**

*« Nous sommes confrontés à une usine à gaz ! Il nous faut gérer 3 types de titres puisque les traditionnels titres papiers coexistent avec les 2 générations de cartes. La dématérialisation des titres restaurants devait nous faciliter la vie et réduire les coûts de gestion. Or, on est très loin du compte comme chacun peut s'en rendre compte en ce moment alors que nous restaurateurs recevons les premiers remboursements des titres restaurants pour l'année 2018 ! La solution unique que l'on tente de nous imposer est plus chère et complexe » poursuit Michel NAAS, Vice-président des Restaurateurs au GNI.*

Ce n'est pas d'ailleurs aux restaurateurs de payer les investissements des émetteurs pour passer à la dématérialisation, à travers l'augmentation des frais sur le papier ou autrement. A eux de trouver les moyens de se financer seuls en prélevant dans les réserves considérables qu'ils ont accumulés sur le dos des restaurateurs.

Face à cette situation, le GNI exige l'ouverture de discussions sincères et franches avec chaque émetteur historique afin de voir avec chacun comme faire baisser les taux et revenir à des taux raisonnables.

*« La balle est dans le camp des émetteurs ! » concluent les représentants du GNI.*

#### **GNI - Groupement National des Indépendants de l'Hôtellerie - Restauration**

*Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux. Didier Chenet est président du GNI et du GNI-SYNHORCAT, Pascal Droux, président du GNI-FAGIHT est président délégué du GNI, Philippe Quintana, président du GNI-CT-CHRD est également président délégué du GNI.*

#### **Contact presse :**

Franck TROUET – [f.trouet@gni-synhorcat.fr](mailto:f.trouet@gni-synhorcat.fr) – 06 73 86 66 65

Catherine DE BRUYNE – [c.debruyne@gni-fagiht.fr](mailto:c.debruyne@gni-fagiht.fr) – 06 09 67 44 47